

# Vivre à Nanteau

– Nanteau-sur-Essonne

Bulletin d'information  
de la commune de  
Nanteau-sur-Essonne

n° 33 – mars 2020



## *Le mot de Madame le Maire*

Chères Nantessonaises, Chers Nantessonais,

J'ai le plaisir de vous adresser ce numéro de notre bulletin d'information, le dernier de ce mandat qui se terminera dans quelques semaines, mandat qui restera marqué par des bouleversements institutionnels et par la réduction des moyens financiers qui ont durement transformé nos communes. Le remplacement par l'État de la taxe d'habitation aura des conséquences pour les mandats à venir.

La Communauté de communes du Pays de Nemours a pris une place importante dans la vie de nos communes sans que chacun puisse le constater concrètement. Le déploiement de la fibre optique, le Relais Assistants Maternels itinérant, l'aide à l'instruction des dossiers d'urbanisme font partie des services les plus visibles de l'intercommunalité. Des compétences importantes comme l'eau et l'assainissement et peut-être l'urbanisme seront également transférées un jour.

Pour vos conseillers municipaux, le mandat a été marqué également par la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour laquelle nous avons reçu l'approbation de l'État en janvier 2019. Il était nécessaire de répondre aux normes en vigueur et je tiens à remercier tous les conseillers municipaux pour leur contribution à l'élaboration de ce document clef au développement de notre commune, et pour le sérieux du travail effectué.

Normalement, ce bulletin n'a pas vocation à dresser le bilan de ces six années, plutôt vocation à vous exposer ce qui s'est déroulé depuis le dernier bulletin. Avec du recul, j'ai décidé qu'il serait utile de vous donner une perspective sur les investissements les plus importants dans la commune pour chacun des trois derniers mandats. Ces « travaux » pourraient être définis comme suit :

2001 à 2008 : Michèle Bouteille étant maire, ce furent les travaux d'investissement dans la rénovation de l'église, la réfection de l'intérieur de la mairie, notamment l'aménagement de l'accueil et la salle du conseil, la réfection des toitures avec isolation des bâtiments publics et des huisseries, le début de la mise à niveau de l'éclairage public mais aussi le curage de l'étang de Villetard et la tranchée drainante de Boisminard.

2008 à 2014 : les travaux d'investissements se concentrèrent sur les autres bâtiments communaux avec la réfection de la salle polyvalente, la construction d'un bâtiment technique, la création d'une salle des associations ; mais aussi le ravalement de la mairie, la restauration du mur de l'ancien cimetière, du parvis et des marches de l'église, une première tranche d'enfouissement des réseaux (de la place de la mairie à la place de l'église), la restauration de Boisminard et de son mur.



communauté de communes

PAYS de NEMOURS



2014 à 2020 : le mandat qui se termine a été celui des investissements dans les travaux de voirie et les espaces communaux : à commencer par la réfection de la voirie de la rue de Viltard et de la rue de Villiers, le changement de l'équipement permettant l'illumination par l'extérieur de notre église, une deuxième tranche (rue Clos Corbin) et une troisième tranche (rue de la Grange aux Dîmes) d'enfouissement des réseaux, l'installation d'une aire de jeux devant la mairie, l'extension de l'éclairage public rue de Viltard, la restauration du nouveau cimetière suite à l'orage et par la suite son aménagement paysager avec création d'un jardin de souvenir et installation des caves-urnes, l'aménagement de l'étang de Villetard, mais aussi la restauration de deux vitraux dans l'église, la mise aux normes de l'assainissement non collectif des bâtiments communaux et, pour terminer, la réfection de la voirie rue de de la Grange aux Dîmes, et ainsi de suite....

Tous ces travaux, y compris, l'entretien ponctuel des bâtiments publics, de l'église et de la voirie ont été effectués sans augmenter la part communale de vos impôts locaux, ceci depuis pratiquement 19 ans et malgré une baisse considérable de la Dotation Générale de Fonctionnement de l'État (DGF) et sans recours à un emprunt. Aujourd'hui les finances de la commune sont saines, mais le budget toujours aussi serré. Dans l'avenir, il serait souhaitable de poursuivre la quête sans relâche d'un maximum de subventions afin de conserver l'autonomie sur le financement de la commune. J'encourage la prochaine équipe municipale à continuer à investir et, dans la mesure du possible, de se montrer prudents quant à l'utilisation d'emprunts même si les taux sont bas.

Pour les animations du village pendant la mandature, je remercie tous ceux qui y ont contribué par leur participation :

- à la fête traditionnelle du village avec sa brocante, sa tombola, son concours, ses animations, ses expositions ,
- au ramassage de printemps annuel,
- à la représentation théâtrale « *Como el Quieres* » avec la troupe Toujours Apres Minuit,
- aux sorties pour tous les âges : sorties d'été annuelles à Buthland pour les « jeunes » de 4 à 17 ans, spectacles intergénérationnels pour les « Petits » et les Anciens du village, sorties d'hiver pour les « Jeunes » à la Plaine de Jeux de Fontainebleau ou à Buthland ,
- aux diverses animations : le repas bisannuel des Anciens, la chasse aux œufs de Pâques à l'étang de Viltard, l'*Underground Café* (bus anglais), la galette et le loto pour les 55 ans et plus, la matinée « *bébé-lecture* » sur la pelouse devant la mairie, etc. ,
- aux cérémonies exceptionnelles : l'inauguration des travaux de voirie des rues de Viltard et Villiers, l'inauguration des travaux de l'illumination de l'église et de l'enfouissement des réseaux (rue Clos Corbin), l'inauguration de l'aire de jeux et de la boîte à lire, les Journées du Patrimoine avec l'ouverture de l'église Saint Martin, etc. ,
- sans oublier le rôle d'animation précieux de chacune des associations du village, que ce soit le Comité des Fêtes et de la Culture, l'ANCA, l'association de pêche et de loisirs ou l'association de chasse.

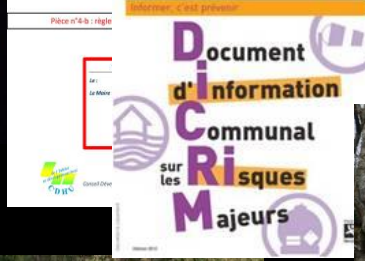
Je vous remercie tous.

Pour terminer, je tiens à remercier tous les acteurs de la vie communale de notre village :

- l'équipe municipale qui a toujours fait preuve de volontarisme et de sagesse dans la conduite de notre commune et en particulier les adjoints.
- le personnel communal représenté par Mylène LUDGER, agent administratif et Clément PORTEFAIX, agent technique, (et Martine D'ALMEIDA de retour provisoirement), pour leur implication et leur participation auprès des habitants.
- les responsables des associations, les bénévoles qui participent au dynamisme local.
- tous les Nantessonnais qui contribuent au bien-vivre ensemble dans le respect de chacun.

Comme je vous ai déjà expliqué dans mon courrier en décembre dernier, j'ai la volonté de ne pas faire « le mandat de trop ». Je suis fière du travail que nous avons accompli ensemble dans notre village depuis plus de 12 ans. Bien sûr, il y a encore tant de choses à faire et j'avais tant de projets en tête, mais je sens aussi le besoin de renouvellement. Je vous invite donc à venir nombreux les 15 et 22 mars prochain pour élire nos conseillers pour les six prochaines années.

Helen HENDERSON



## **Lecture publique**

Dans le cadre du développement de la lecture publique initié par le département de Seine-et-Marne, les sept médiathèques, bibliothèques et points lectures multimédias du Pays de Nemours, à savoir : Amponville, Buthiers, Faÿ-lès-Nemours, Larchant, Montcourt-Fromonville, Nemours et Villiers-sur-Grez seront mis en réseau pour faire le lien entre les différents lieux de lecture et aider à la communication et à l'organisation de manifestations culturelles sur l'ensemble du territoire.

## **Tourisme**

Sur le site de l'Office de Tourisme du Pays de Nemours, les hébergeurs trouveront une page qui leur est réservée. Elle indique, entre autres, les aides dont ils peuvent bénéficier pour la création ou la rénovation des hébergements.

Concernant le dossier du site archéologique d'Ormesson, un bureau d'étude a rendu un avant-projet sommaire de ce que pourrait être un projet de site archéologique et touristique d'intérêt national. Pour l'instant se pose la question de la protection du site et la commission Tourisme recommande le strict nécessaire avec un matériel léger. Il est souhaitable que l'État mette en place une Déclaration d'Utilité Publique sur un périmètre étendu du site, car sans la maîtrise foncière il paraît difficile de développer un projet de cette importance.

## **PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial)**

La CCPN a adopté un PCAET le 19 décembre, une obligation réglementaire dont le but est d'offrir les moyens coordonnés les plus efficaces dans les domaines suivants : réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, adaptation au changement climatique, stockage de CO<sub>2</sub>, amélioration de la qualité de l'air, maîtrise de la consommation d'énergie, évolution coordonnée des réseaux énergétiques et développement des énergies renouvelables. Dans ce cadre, la CCPN a retenu quatre axes stratégiques, avec pour chacun des actions à mettre en œuvre.

Un premier programme est en voie de réalisation. Il s'agit de l'installation de panneaux photovoltaïques et d'une pompe à chaleur sur le complexe sportif et de loisirs à Saint-Pierre-lès-Nemours. Ce dispositif va permettre de réduire de 60% les consommations de gaz à effet de serre et d'autoproduire 25% des consommations d'électricité sur tout le stade. Le montant total des subventions pour cette opération s'élève à 663 928 €, avec un reste à charge pour la CCPN de 215 892 €. Un temps de retour sur investissement de 8/9 ans est prévu. Avec la mise en place de ce dispositif, des économies de fonctionnement de l'ordre de 24 000 € par an sont attendues.

## **LAEP (Local d'Accueil Enfants Parents)**

Un Local d'Accueil Enfants Parents intercommunal est à disposition des familles du territoire du Pays de Nemours. Ce service proposé par la CCPN en partenariat avec la CAF de Seine-et-Marne, est un lieu d'échange, d'écoute et de conseil destiné aux enfants de moins de 6 ans et aux parents ou adultes référents sous le regard attentif de deux professionnelles de la petite enfance.

Le LAEP a ouvert ses portes le 6 novembre 2019 dans les locaux du Relais Assistants Maternels (RAM), 3 rue de la gare à Bagneaux-sur-Loing. Les accueils sont prévus le mercredi après-midi de 15h à 17h (hors vacances scolaires). Les activités proposées sont des supports à la rencontre, à l'échange, à l'apprentissage et au plaisir de partager, entre enfants et adultes. Une telle structure existe déjà sur le territoire au Centre Social de la Mosaique de Nemours, financée par la Ville de Nemours.

À l'issue d'une première année « expérimentale », le conseil communautaire se prononcera sur l'installation du LAEP dans d'autres villages de la CCPN comme le RAM « itinérant » actuel. La commune de Nanteau-sur-Essonnes serait éligible.

## Elections municipales les 15 et 22 mars 2020

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2020.

Les dates des élections municipales ont été retenues conformément au code électoral qui impose que ces élections soient organisées au mois de mars (article L. 227) et en tenant compte du calendrier des vacances scolaires.

Lors de ces scrutins, les listes électorales seront extraites du répertoire électoral unique (REU).

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est majoritaire, avec possibilité de panachage.

### Déroulement des opérations de vote

Dans notre commune de catégorie « moins de 500 habitants » 11 personnes sont à élire.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Sur les bulletins de vote, il vous est possible :
  - soit de rayer des noms,
  - soit d'ajouter des noms.
- Dans le cas où il y a une seule liste et dans l'hypothèse où elle comporte plus de 11 noms : si vous conservez tous les noms inscrits, ne seront pris en compte lors des résultats que les 11 premiers noms de la liste.
- **Dans le cas où il y a une seconde liste, ou des candidatures isolées, le vote ne sera valable que si le total des noms de tous les bulletins de vote mis dans l'enveloppe ne dépasse pas 11 noms. Au-delà, le vote sera considéré comme nul.**
- La désignation manuscrite sur un bulletin est donc autorisée.
- Les suffrages exprimés en faveur d'une personne qui ne se serait pas portée candidate ne sont pas pris en compte mais ne remettent pas en cause la validité du bulletin et le nom ou les noms des autres candidats.
- Les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne peuvent voter et sont éligibles aux élections municipales, à condition d'être inscrits sur les listes électorales complémentaires pour ces élections.

### Election des conseillers communautaires

**Dans les communes de moins de 1 000 habitants**, les conseillers communautaires sont désignés parmi les conseillers municipaux élus en suivant l'ordre du tableau (maire, adjoints puis conseillers municipaux) et dans la limite du nombre de sièges attribués à la commune au sein du conseil communautaire.

Pour Nanteau-sur-Essonne il y a un siège à la communauté de communes du Pays de Nemours (obligatoirement le maire) et le 1<sup>er</sup> adjoint est obligatoirement le suppléant du délégué.

## Réfection de la voirie rue de la Grange aux Dîmes

Le projet consiste en la réfection et l'élargissement de la chaussée de la rue de la Grange aux Dîmes sur 400ml : pose de caniveaux, réalisation de divers ouvrages destinés à la collecte et à l'évacuation des eaux pluviales, création d'entrées charretières et de trottoirs conformes à la législation dans le cadre de la mise en accessibilité de la voirie.

Le bureau d'études BET-VRD de Monsieur Alain Bertschy a été mandaté pour l'étude et le bureau d'études techniques VRD-Bâtiments – TECNIC pour l'exécution du projet.

Si on remonte à une quinzaine d'années en arrière, sur une grande partie de la zone concernée, il y avait essentiellement des jardins le long de cette route communale. Progressivement les jardins ont été remplacés par des pavillons (10 au total), occupés par des familles possédant deux automobiles par foyer en moyenne.

À la suite du tassement des accotements en terre, lié au stationnement des voitures, et à la suite de la construction des murs de clôture qui font obstacle à l'écoulement des eaux pluviales, on s'est retrouvé, lors de fortes précipitations, avec une stagnation importante d'eau devant les habitations les plus récentes. La route, à l'origine une voie vicinale, était devenue dangereuse pour la circulation automobile, et les accotements en herbe, défoncés par le passage des voitures, difficilement praticables par les piétons.

Cette situation nous a amenés à monter un dossier de travaux en collaboration étroite avec les services compétents du Département pour trouver une solution globale à ces problèmes ; à commencer par des acquisitions foncières pour un euro symbolique des parcelles le long des clôtures. Afin de réaliser des travaux pérennes sur cette route et sur les trottoirs, nous avons, dans un premier temps, procédé à l'enfouissement des réseaux aériens, travaux terminés en 2019.

|  |                 |  |           |
|--|-----------------|--|-----------|
| Coût total TTC :   | 356 654 €       | incluant :   |           |
|  |                 | - coûts des travaux TTC :                                  | 328 818 € |
|  |                 | - coûts des honoraires<br>(géomètre, maître d'œuvre) TTC : | 27 836 €  |
| Moins montant de la subvention<br>de la Région Ile de France :       | - 118 884 €     |  |           |
| Moins montant de la subvention<br>du département de Seine-et-Marne : | - 89 163 €      |  |           |
| Moins le FCTVA qui sera<br>récupéré en 2021 :                        | - 58 505 €      |  |           |
| Reste à charge pour la commune :                                     | <b>90 102 €</b> |  |           |

Pour la Région, l'accueil d'un stagiaire est obligatoire pour une durée de deux mois. Cependant, pour les communes rurales en difficulté face à cette obligation, ce qui est notre cas puisque nous n'avons reçu aucune réponse à notre annonce, la communauté de communes peut se substituer à la commune, et l'accueil d'une stagiaire au RAM de la CCPN à Bagneaux-sur-Loing sera pris en compte.



## Cimetière Rue du Clos Corbin

Comme vous l'avez peut-être vu, le Nouveau cimetière, rue du Clos Corbin, a été aménagé.

- Un Jardin du Souvenir a été créé, destiné à recevoir les cendres des défunts.
- Des caves-urnes sont disponibles. Chacune d'elle peut recevoir 4 urnes.
- Enfin, des espaces de 1 m x 1 m sont disponibles pour les personnes qui préfèrent faire élever un monument.

Les tarifs communaux sont identiques pour les concessions de 2m<sup>2</sup>, les concessions de 1 m<sup>2</sup> et les caves-urnes. Ils sont les suivants :

- temporaire (15 ans) : 200 €
- trentenaire : 250 €
- cinquantenaire : 750 €

La dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir est sans frais. Seule l'apposition éventuelle d'une plaque sur le bloc prévu à cet effet sera à la charge des familles.

L'aménagement paysagé a consisté en la plantation de haies et d'arbres afin de rendre le cimetière plus agréable.



## Radar pédagogique

Enfin, après de longs mois d'absence, le radar pédagogique de Villetard est de nouveau en place et fonctionne.

La somme de 1 713 € reçue dans le cadre de la répartition des amendes de police nous a permis de programmer deux aménagements :

- Au vu de remarques d'habitants de Boisminard qui trouvent que les voitures roulent trop vite, le conseil municipal a décidé l'achat d'un nouveau radar pédagogique, désormais en place
- Le miroir routier de Villetard, ancien et très abîmé, a été remplacé. La mise en place du nouveau miroir a nécessité la mise en place d'un STOP au bas de l'allée des Sables.



## Eclairage public

Deux armoires de commande de l'éclairage public, l'une à Boisminard, l'autre à Boulogne, étaient obsolètes et ont été remplacées pour un coût total de 6 705 € TTC sur lequel le SDESM prend en charge 2 980 €.

Sept lanternes d'éclairage ont été changées sur la place de la mairie, sur le parking et sur le sentier qui conduit à l'église. Des leds ont été utilisés, moins énergivores, pour un montant total de 8 247 € TTC sur lequel le SDESM prend en charge 2 450 €.

Grâce à la mise en place de 5 nouvelles horloges astronomiques radio-synchronisées, désormais les heures d'allumage et d'extinction de l'éclairage public seront exactement les mêmes, sans aucun décalage et sans intervention manuelle, dans toute la commune. Le coût de cet équipement se monte à 2 883 € TTC sur lequel le SDESM prend en charge 1 533 €.

Pour les foyers de luminaires et les horloges astronomiques, le Parc naturel régional du Gâtinais français nous a accordé une subvention de 3 381,82 €, à répartir entre les deux opérations.

Le reste à charge pour la commune de l'ensemble de ces équipements se monte à 7 491 €.

## Eglise

Deux vitraux dans le chœur de l'église ont été restaurés.



## Futur enfouissement des réseaux rue de la Croix boisée

Il reste une quatrième et dernière tranche pour l'enfouissement des réseaux dans le bourg de Nanteau-sur-Essonne. Depuis six mois le Syndicat départemental d'électrification de Seine-et-Marne (SDESM) prépare le cahier de charges en faisant des études approfondies.

La préparation des demandes de subventions complémentaires par la commune au département de Seine-et-Marne (contrat FER) et au Parc naturel régional du Gâtinais français (PNRGF) est en cours.

Nous laisserons donc un projet d'investissement entièrement préparé et financé pour la nouvelle équipe municipale, qui n'aura qu'à appuyer sur le bouton à partir du mois de juin pour programmer les travaux.

Le montant des travaux est estimé à : 223 485 € HT (à savoir 66 573 € HT pour la basse tension, 89 709 € TTC pour l'éclairage public et 67 203 € TTC pour les communications électroniques).

Après déduction des subventions du SDESM et du montant de la TVA que la commune récupérera, le reste à charge pour la commune est estimé à : 132 910 € HT.

Et après déduction des subventions complémentaires (32 500 €), ce montant sera réduit à 100 410 € pour la commune.



## ANCA

Si vous aimez jouer à des jeux de société (Belote : Tarot ; Triominos ; Qwirkle ; Rummikub ; ou autres) sachez que l'A.N.C.A. vous propose une après midi « JEUX » dans la petite salle des associations de la mairie le premier ou le deuxième mardi de chaque mois. Les prochaines dates sont le 10 mars ; le 7 avril ; le 5 mai et le 2 juin à 14h. Tous les habitants de NANTEAU seront les bienvenus.



Une nouvelle association vient de naître sur notre commune  
**« Etang de Villetard Pêche et Loisirs ».**

L'étang de notre commune qui fit l'objet d'aménagements par le SIARCE en 2018 manquait d'une équipe de bénévoles pour gérer cet espace de pêche et de loisirs.

Son initiateur et président M. Michael Schiesaro, aidé d'une équipe de 5 personnes de notre commune, a ouvert cette association en mai 2019 et des activités ont pu être organisées dans la foulée.

Afin de démarrer au mieux la saison de pêche 2020, de gros efforts humains et financiers furent nécessaires. Un piégeage systématique des poissons chats fut effectué et une campagne de rempoissonnement put être faite avec le concours d'une aide financière de la commune.

Cette association se veut ouverte à tous et pas exclusivement aux pêcheurs : cette pièce d'eau par le calme et la sérénité qu'elle inspire, constitue un lieu idéal pour réunir les habitants de notre commune autour d'activités récréatives comme des repas ou des goutés pour les enfants.

Vous trouverez, dans le panneau d'affichage de l'étang ou en mairie, les informations utiles et les coordonnées pour contacter l'association. Toute famille de notre commune peut bénéficier de séances gratuites sur simple demande en mairie. N'hésitez pas et Laissez vous tenter par l'expérience.



**Le Comité des Fêtes et de la Culture de Nanteau-sur-Essonne** est une association de type loi 1901 qui existe depuis janvier 1982.

Il est composé actuellement de 11 membres, tous bénévoles, dont Karine WERNERT : présidente ; Laurence MAURICE : Vice présidente ; Françoise SAULNIER : trésorière ; Catherine RENAUD : secrétaire.

Il participe à la vie active de Nanteau-sur-Essonne en proposant de nombreuses animations : la fête du village en partenariat avec la mairie, des dîners, sorties culturelles, concours de pétanque, après-midi loto, randonnées, soirée beaujolais, etc. qui sont bien entendu ouvertes à toutes et tous.

Les adhérents du comité bénéficient d'un tarif préférentiel lors des activités.

Notre motivation « apporter des moments de convivialité aux participants dans la joie et la bonne humeur ».

Lorsque vous louez la salle des fêtes de la commune lors de vos réunions de famille, le Comité des Fêtes peut vous proposer en location de la vaisselle et, si vous le souhaitez, des tables et des bancs pour l'extérieur, sous le préau par exemple. Vous pouvez vous renseigner en mairie.

Chers amis **retraités ou futurs retraités** connaissez-vous cette association ?

*Canton de la Chapelle la Reine*

**Amicale Des Aînés Ruraux**



**A D A R**

Elle est faite pour vous.

Moyennant une cotisation très modeste 13€ par an vous pouvez accéder à de nombreuses activités de loisirs dont des voyages en France et à l'étranger : des sorties d'une journée (théâtre, cabaret, musée, visite de château, etc.) , des repas dansants, des jeux, et toujours dans une très bonne ambiance.

N'hésitez pas à contacter Mme Claudine BAFFOY au 01 64 24 11 02, 10 rue du clos corbin ou le Président de l'A.D.A.R. M. Philippe DOUINE au 06 87 58 94 60

En adhérant à l'A.D.A.R.(Amicale Des Aînés Ruraux) vous adhérez aussi à Générations Mouvement qui est une Association Nationale reconnue d'utilité publique, ce qui vous permet d'accéder à l'ensemble des prestations et à des tarifs préférentiels auprès de nombreux partenaires.



L'association est née en 1987 à l'initiative de Raymond Pochon, à l'époque conseiller général du canton de La Chapelle-la-Reine. Son aire d'études s'étend sur les 18 communes de cet ancien canton : *Achères-la-Forêt, Amponville, Boissy-aux-Cailles, Boulancourt, Burcy, Buthiers, Fromont, Guercheville, La Chapelle-la-Reine, Larchant, Le Vaudoué, Nanteau-sur-Essonne, Noisy-sur-Ecole, Recloses, Rumont, Tousson, Ury, Villiers-sous-Grez.*

Ces communes sont nos partenaires privilégiés et nous apportent une aide morale et matérielle précieuse et appréciée. La disparition de notre ancien canton nous a conduits à modifier notre intitulé et à envisager d'étendre nos activités aux villages voisins, activités qui sont axées sur le patrimoine au sens large du terme et l'histoire des villages de cette partie du plateau du Gâtinais français au sud de la forêt de Fontainebleau, entre le Loing et l'Essonne.

Elle conduit les recherches et les études qui lui permettent de proposer à ses adhérents, aux collectivités locales et au public : **des publications, visites, conférences, expositions** etc. et ainsi continuer à faire avancer la connaissance de ce territoire.

Pour plus d'information consulter notre blog : <https://lesamisdupatrimoine.net/>

**Siège social:**

Les Amis du Patrimoine 7, rue du docteur Antoine Battesti 77760 La Chapelle-la-Reine.

**president@lesamisdupatrimoine.net**

## Protection des données

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Afin de garantir au mieux les libertés individuelles, il impose, particulièrement aux collectivités locales, un certain nombre de contraintes : la diffusion de photos, d'actes d'état civil, l'inscription dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sont, par exemple, soumis à l'autorisation des personnes concernées. Il en va de même, plus généralement, pour toute information permettant d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique : une adresse de courriel ou postale, un numéro de téléphone, un numéro de sécurité sociale, etc. Les contrôles sont effectués par la Commission National Informatique et Libertés (CNIL).

À la suite d'un appel d'offres organisé par le Syndicat départemental de l'Énergie de Seine-et-Marne (SDESM) pour les communes adhérentes, la commune a décidé de confier le soin de l'aider à se conformer parfaitement aux exigences du RGPD à l'Association pour le Développement et Innovation Numérique de Collectivités (ADICO).

---

## QIOZ, le site et l'appli d'apprentissage des langues gratuit pour tous

Pour faire de l'Ile-de-France la 1<sup>ère</sup> région multilingue d'ici 2022, la Région s'est fixé comme ambition de faire évoluer les compétences linguistiques de la population francilienne.



Dans ce cadre, la Région a lancé en mai 2019 la plateforme QIOZ, site permettant aux Franciliens de plus de 15 ans d'apprendre gratuitement les langues. La plateforme propose plus de 1 500 contenus (extraits de films, de clips musicaux, documentaires, etc.) à découvrir en version originale pour progresser en anglais, allemand, espagnol. L'ajout de nouvelles langues est prévu en 2020.

Déclinée en site web et en application mobile, la plateforme est accessible sur ordinateur, tablette et smartphone au :

<https://qioz.fr/>

et/ou

Téléchargez l'appli sur App Store et Google Play sur votre mobile ou tablette.

## Appel à la prudence

L'été dernier des feux ont été allumés dans la sablière au milieu des bois. Ces actes sont irresponsables, d'autant plus irresponsables que la sécheresse et la chaleur étaient intenses. La commune est entourée de bois, les derniers étés ont été chauds, les prochains pourraient l'être tout autant.

Merci de faire savoir autour de vous que la prudence est nécessaire.



**Notre forêt est belle et nous l'aimons ...  
Protégeons la !**



Nous sommes très sensibles à la protection des habitants et tout particulièrement des personnes âgées. La Préfecture, en lien avec les forces de sécurité et de secours et le département, ont lancé une grande campagne de sensibilisation sur le vol par ruse (ou vol fausse qualité) que nous reprenons ci-après.

### Le vol par ruse, qu'est-ce que c'est ?

Un ou plusieurs individus usurpent une fausse qualité ou inventent un prétexte pour s'introduire au domicile d'une personne et détournent son attention dans l'objectif de lui dérober un bien ou de lui soustraire une importante somme d'argent en contrepartie d'un bien ou d'un service.

Pour rentrer dans votre domicile, les voleurs peuvent :

- *Inventer toutes sortes de prétextes* : simulation d'un malaise, besoin de boire un verre d'eau, signature d'une pétition, perte d'un animal, ...
- *Prétendre une fausse qualité* : faux policier, pompier, employé de mairie.
- *Se présenter comme étant des agents du gaz, de l'électricité, des eaux, de la Poste, des faux techniciens* (plombier, installateur d'alarme, de détecteur de fumée, de téléphonie, ...)

### Comment vous protéger ?

- *Limiter l'accès à votre domicile* : équipez votre porte d'un système de fermeture fiable : judas (œilleton), entrebâilleur.
- *N'ouvrez pas la porte à un inconnu*, demandez à voir une carte professionnelle ou un justificatif de passage. En cas de refus, ne le laissez pas entrer.
- Lorsque vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone ou par courrier, *assurez-vous auprès de l'organisme d'origine de la réalité de cette visite*. Dans la mesure du possible, demandez à un voisin, ami, membre de votre famille d'être présent le temps de la visite.
- Si vous vérifiez la qualité de votre interlocuteur, *n'utilisez jamais les numéros fournis par cette personne*, utilisez ceux en votre possession (factures, courriers, appel d'urgence, ...)
- *N'inscrivez jamais « Monsieur ou Madame Y, », « veuf ou veuve X »* sur votre boîte aux lettres, vous donneriez l'information aux personnes malveillantes que vous vivez seul(e).
- *Changer les serrures lorsque vous perdez vos clés.*

## Joies et peines

### Naissances :

Louis Olivier David GEYMANN, né le 21 avril 2019 à Corbeil Essonnes

### Décès :

Madame Nicole MASSART, le 9 octobre 2019

Madame Paule SAUSSEY

---

## Agenda

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Nettoyage de printemps : | 7 mars        |
| Elections municipales :  | 15 et 22 mars |

---

## La mairie

### Ouverte le mardi et le vendredi de 16 heures à 18 h 30

Le Maire et/ou les adjoints présents de 17 heures à 18 h 30

Madame le Maire peut recevoir le samedi matin sur rendez-vous pris à la mairie

Téléphone : 09 64 45 02 50

L'adresse internet de la mairie a changé. Elle est maintenant :

[mairie@nanteau-sur-essonne.fr](mailto:mairie@nanteau-sur-essonne.fr)